

Guéret, le 15 mars 2022

**Direction Aménagement du Territoire
Service Habitat Logement**

Affaire suivie par Domingue Sandra
Ligne directe : 05 55 41 04 48
Email : sandra.domingue@agglo-grandgueret.fr

Réf. : SD/EN n°22-57

Objet : OPAH-RU et outils de lutte contre l'habitat
indigne

PJ : Délibération N°167/20 du 19/11/2020

**AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
Mme La Déléguée Locale pour la Creuse
Direction Départementale des Territoires
Cité administrative
BP 147
23 003 GUERET Cedex**

Madame La Déléguée Locale,

A travers la signature le 14 janvier 2021 de la convention d'OPAH-RU du centre-ville de Guéret, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, l'Etat, l'ANAH, la Ville de Guéret et leurs partenaires se sont engagés à favoriser l'amélioration de l'habitat privé grâce à un ensemble d'aides financières à destination des propriétaires.

Le volet incitatif n'étant cependant pas suffisant pour sortir un certain nombre d'immeubles de leur état de dégradation avancée, la Communauté d'Agglomération avait souhaité étudier, parallèlement à l'OPAH-RU, la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière. L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU avait identifié l'ORI comme l'un des outils à mobiliser pour le traitement des îlots Armagnac et Grande Rue, alors déterminés par la Ville de Guéret et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comme prioritaires.

L'étude et la mise en œuvre de cette Opération de Restauration Immobilière avaient ainsi été déclarées d'intérêt communautaire par délibération n°167/20 du 19 novembre 2020. L'étude de faisabilité, première étape incontournable à la mise en place d'une ORI, est à ce jour en cours de finalisation.

En complément, la Ville de Guéret souhaite aujourd'hui intervenir sur plusieurs immeubles dont celui situé au 4 place du Conventionnel Huguet qui pourrait faire l'objet d'une opération de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable et dangereux (RHI). Les opérations de RHI n'ayant pas été déclarées d'intérêt communautaire, la Ville de Guéret en sera donc le maître d'ouvrage.

Quelle que soit l'opération et le maître d'ouvrage, les élus et les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Ville de Guéret mènent ces projets en étroite collaboration et cohérence et ce, dans un objectif d'amélioration durable de l'habitat et du cadre de vie dans le centre-ville de Guéret.

Nous vous prions de croire, **Madame La Déléguée Locale**, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Eric CORREIA



Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand
Guéret

Marie-Françoise FOURNIER

A blue ink signature of Marie-Françoise Fournier, consisting of a large stylized 'M' and 'F'.

Maire de Guéret